

Brochure de synthèse

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation pour la Wallonie

2022 – 2027

Districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine

Directive Inondation – 2ième cycle

Wallonie

1925

1965



SPW-DCENN | Viroin | 2007

La Wallonie est depuis toujours confrontée aux inondations. Phénomène naturel, les inondations ne constituent pas un problème en soi. Il est par exemple normal qu'une rivière occupe régulièrement son lit majeur. Elles peuvent même être bénéfiques pour la nature et la biodiversité.

Les inondations deviennent problématiques lorsqu'elles impliquent une érosion des sols ou lorsqu'elles impactent des enjeux sensibles. Ainsi, lorsqu'une rivière déborde de son lit, une prairie ne subira que très peu de dommages, contrairement à une habitation qui est bien plus sensible et vulnérable. Les inondations peuvent être la source d'importants dégâts.

Souvenons-nous, durant ces dernières décennies, plusieurs événements d'inondations ont marqué les esprits.



SPW-DCENN | Hélécine | 2011

Certains se souviennent encore des grandes crues des hivers de 1993 et 1995, conséquences de la fonte rapide des neiges accumulées. Plus récemment les crues de novembre 2010 ont durement touché les sous-bassins de la Senne, la Dyle et la Dendre. Les crues de janvier 2011 quant à elles, ont affecté une grande partie de la Wallonie. Au printemps ou en été également, des orages intenses peuvent générer des inondations par coulées de boues et ruissellement, comme en 2016. Ces phénomènes semblent s'intensifier ces dernières années.

Sous l'impulsion de la Directive Inondation, pour gérer ces inondations et surtout limiter leurs conséquences négatives, la Wallonie a entrepris la réalisation et ensuite la mise à jour de ses **Plans de Gestion des Risques d'Inondation** : les PGRI 2022-2027.

1980 1984 1993 1995 1998 2002 2003 2010 2011 2014 2016

Les PGRI : des Plans pour améliorer la gestion des inondations en Wallonie

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation en Wallonie s'inscrivent dans un contexte historique d'amélioration continue des connaissances et de la gestion des inondations. La gestion des inondations est une priorité dans notre région depuis de nombreuses années grâce notamment au Plan PLUIES, développé en 2003. En 2007, l'Union européenne a donné une grande impulsion à cette thématique avec la « Directive Inondation ».

La Directive Inondation a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Elle vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations. Les crues ne connaissant pas de frontière, une approche coordonnée et transfrontalière est indispensable et est largement prônée.

La Directive invite chaque Etat membre à travailler en 3 temps : évaluer le risque d'inondation sur son territoire, le cartographier puis le gérer par la mise en place de mesures reprises dans des plans stratégiques, les **Plans de Gestion des Risques d'Inondation** (PGRI). Chacune de ces étapes est réévaluée tous les 6 ans.

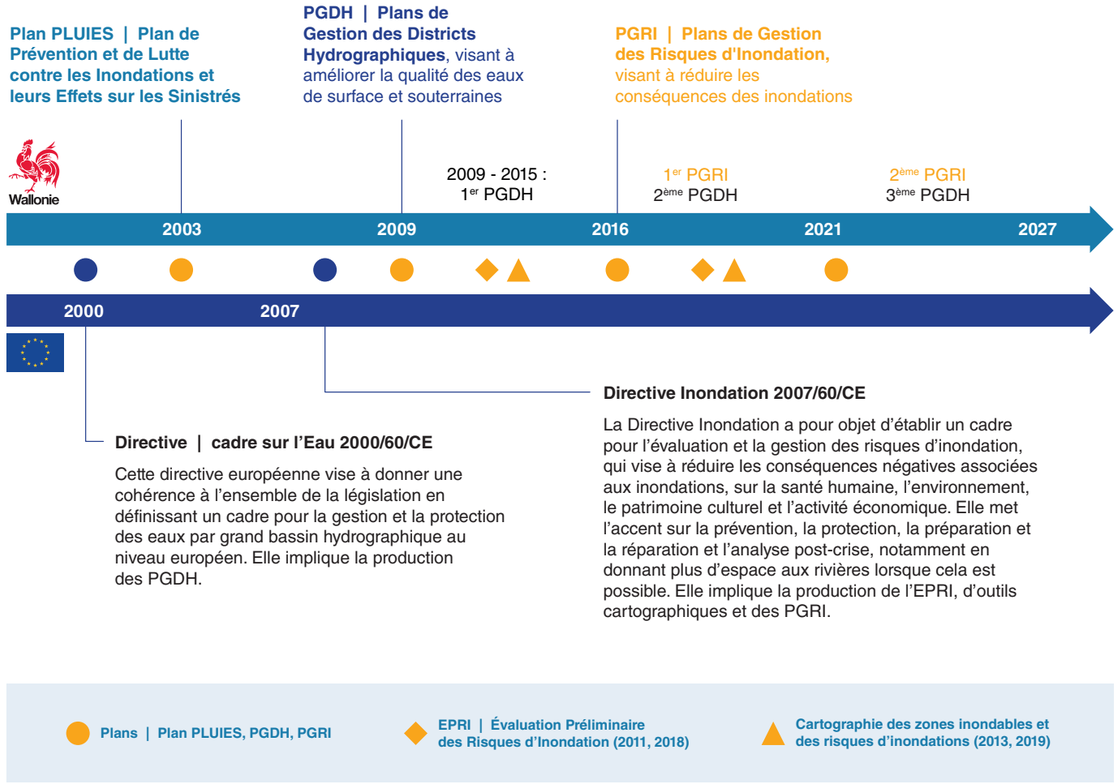
C'est ainsi que la Wallonie a établi pour son territoire une évaluation préliminaire des risques d'inondation, des cartes des zones inondables et des risques d'inondation et enfin des Plans de Gestion des Risques d'Inondation.

Les PGRI assurent une continuité avec le passé. En effet, les objectifs globaux des Plans de Gestion des Risques d'Inondation restent les objectifs définis pour le Plan PLUIES. De plus, les PGRI 2022-2027 consistent en une mise à jour des 1ers Plans (2016-2021). C'est ainsi que les structures de concertation, les Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique, mis en place lors du 1er cycle ont été pérennisés. Ces structures ont défini, pour le 2ième cycle, de nouveaux objectifs spécifiques à chaque sous-bassin, ainsi que de nombreux projets dans le but d'améliorer la gestion des inondations en Wallonie.

Le changement climatique, pris en compte lors du 1er cycle, est particulièrement mis en avant pour le 2ième cycle des PGRI.

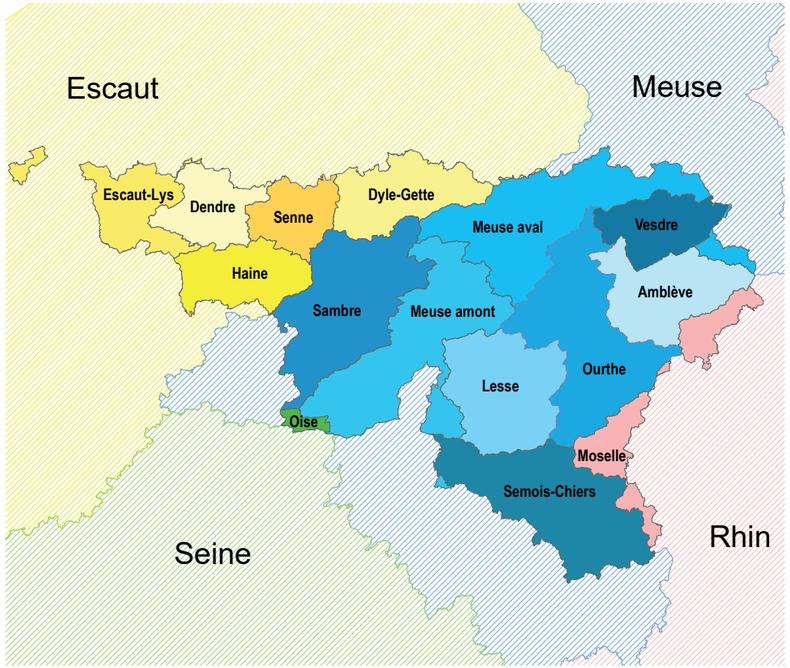


SPW-DCENN | Trouille | 2016



Directive Inondation – 2ième cycle

La Wallonie et les particularités de son territoire



Pour plus de pertinence dans la gestion de l'eau, les Directives européennes se basent sur un découpage naturel du territoire. Elles définissent ainsi des **bassins versants** (délimitation géographique d'un espace drainé, dont l'ensemble des eaux converge vers un même point de sortie, appelé exutoire). Ces bassins, de grande ampleur, ne tiennent pas compte des frontières (nationales ou régionales). Il s'agit des **Districts Hydrographiques Internationaux**.

Ces Districts hydrographiques constituent les Unités de Gestion pour la Directive Inondation.

La Wallonie est traversée par 4 Districts Hydrographiques Internationaux : la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine. La Région wallonne établit donc 4* Plans de Gestion des Risques d'Inondation, un par District Hydrographique, pour lesquels une coordination locale et internationale est essentielle.

À l'échelle de la Wallonie, ces Districts sont subdivisés en **15 sous-bassins hydrographiques**. C'est à ce niveau que la coordination locale est organisée, de manière à prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

** Pour ce 2ième cycle, les 4 Plans sont rassemblés en un seul et unique document.*



SPW, Gilgean | ZIT de Jodoigne | 2018

Relativement petits à l'échelle de l'Europe, les Districts de l'**Escaut** et surtout de la **Meuse** recouvrent la très large majorité du territoire wallon. À l'inverse, les Districts du **Rhin** et de la **Seine**, plus importants à l'échelle européenne concernent une partie restreinte de notre territoire. Ils englobent respectivement les sous-bassins de la Moselle et de l'Oise.

Chaque district possède des caractéristiques spécifiques. Ces spécificités impactent leur sensibilité aux inondations : la topographie, l'imperméabilisation et l'occupation du sol, la densité de population, la gestion des bassins versants ou du réseau hydrographique, et bien d'autres, sont autant de facteurs qui influent les risques d'inondation.

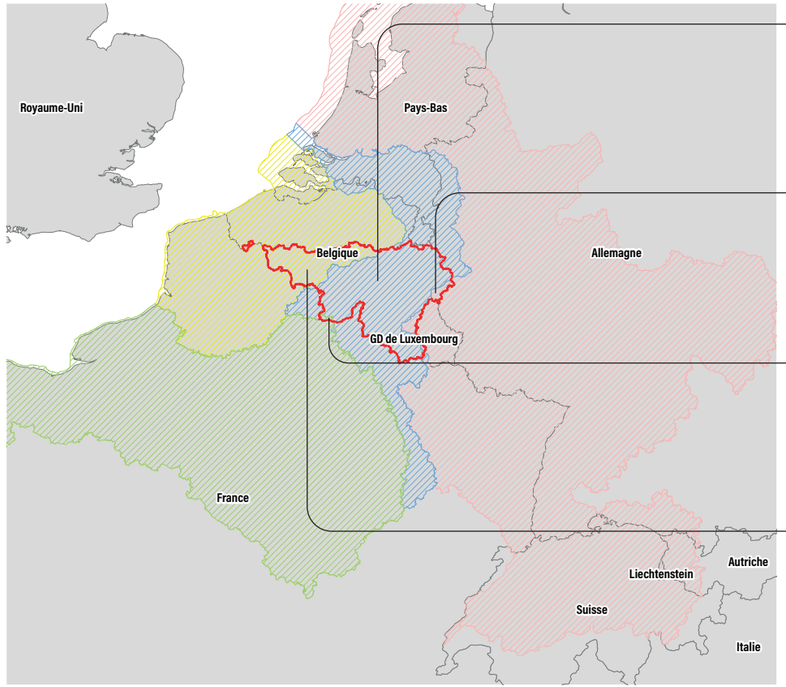
Ainsi le **District de l'Escaut** se caractérise de manière relativement homogène par une forte densité de population (341 habitants/km²) ainsi qu'une surface agricole importante. Cette imbrication de surfaces tant urbanisées qu'agricoles rend ce district particulièrement sensible aux inondations par ruissellement et par débordement de cours d'eau.

Le **District de la Meuse** est plus hétérogène avec des zones très urbanisées et densément peuplées, principalement le long de la Meuse, et des zones plus rurales sujettes à des inondations hivernales comme dans les sous-bassins de la Lesse ou de la Semois. Ce District est également exposé à des inondations par ruissellement et des coulées de boues, notamment dans la région limoneuse, au Nord du sillon Sambre et Meuse. Certains sous-bassins du District de la Meuse sont quant à eux confrontés à des vallées plus encaissées qui accélèrent les flux et engendrent des débordements de cours d'eau rapides.

Il ressort de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (1ère étape de la Directive Inondation) que chacun des sous-bassins de chaque District est exposé de manière significative à un risque potentiellement important d'inondation. Il est donc primordial que la gestion des inondations soit abordée dans chaque territoire de manière homogène, tout en intégrant ces spécificités caractéristiques de notre belle région.



SPW-DCENN | La Semois | 2019



DH Meuse en Wallonie
Superficie : **12.365 km²**
Population (2018) :
2.296 millions habitants
Densité : **186 hab./km²**
Zone urbanisée : **11 %**
Zone agricole : **62 %**
Zone naturelle : **2 %**

DH Rhin en Wallonie
Superficie : **771 km²**
Population (2018) :
40.960 millions habitants
Densité : **59,6 hab./km²**
Zone urbanisée : **5 %**
Zone agricole : **68 %**
Zone naturelle : **2 %**

DH Seine en Wallonie
Superficie : **80 km²**
Population (2018) :
2.680 millions habitants
Densité : **33,4 hab./km²**
Zone urbanisée : **7 %**
Zone agricole : **65 %**
Zone naturelle : **2 %**

DH Escaut en Wallonie
Superficie : **3.773 km²**
Population (2018) :
1.287 millions habitants
Densité : **341 hab./km²**
Zone urbanisée : **18 %**
Zone agricole : **71 %**
Zone naturelle : **1 %**

Tous acteurs des PGRI… tous concernés !



SPW-SG, J-L. Carpentier | Ittre | 2014



SPW-DCENN | Montignies-sur-Roc | 2018



CR Amblève | Aywaille | 2010

Que nous habitions en bordure d'un cours d'eau ou au milieu des champs, que nous nous trouvions en tête de bassin ou que nous soyons inondés chaque année, ou encore que nous ne risquions une inondation qu'une seule fois en 50 ans, nous sommes tous concernés par les inondations. Si cela semble évident pour ceux qui se trouvent régulièrement les pieds dans l'eau, cela l'est moins quand on habite en aléa très faible ou plus en amont. Or les crues ne s'arrêtent pas à la frontière d'une commune et nos actions ont nécessairement un impact sur l'aval. La solidarité est donc essentielle.

De plus, le changement climatique impacte la fréquence et l'intensité des inondations et pourra modifier nos prévisions actuelles du risque.

La gravité des inondations varie en fonction de leur nature – inondation par débordement de cours d'eau, inondation par ruissellement ou coulées boueuses – de leur importance, de leur récurrence et des nombreux paramètres environnants (zone urbanisée, présence d'enjeux sensibles, topographie, etc.).

Quel que soit le type d'inondation, les impacts sont multiples. Les dégâts socio-économiques sont bien visibles : certaines personnes se voient privées de logement, de voitures, des agriculteurs perdent leurs cultures, etc. Les conséquences peuvent être plus graves, humaines, engendrant des blessés voire des décès. Les conséquences environnementales ne sont pas négligeables, entraînant un risque de pollution, d'érosion des sols et de dégradation des zones naturelles. Notre patrimoine peut également être durement touché par la détérioration de biens classés.

L'ampleur et la diversité de ces impacts nous amènent à appréhender la problématique au travers de certains concepts primordiaux qui se retrouvent au cœur des Plans de Gestion des Risques d'Inondation : la **vision à long terme**, la **transversalité**, le **changement climatique** mais aussi la **solidarité amont-aval**, qui permet de retenir l'eau en haut du bassin pour réduire les risques plus bas.



SPW-DCENN | Rieu des Barges | 2016



Berwinne | 2007

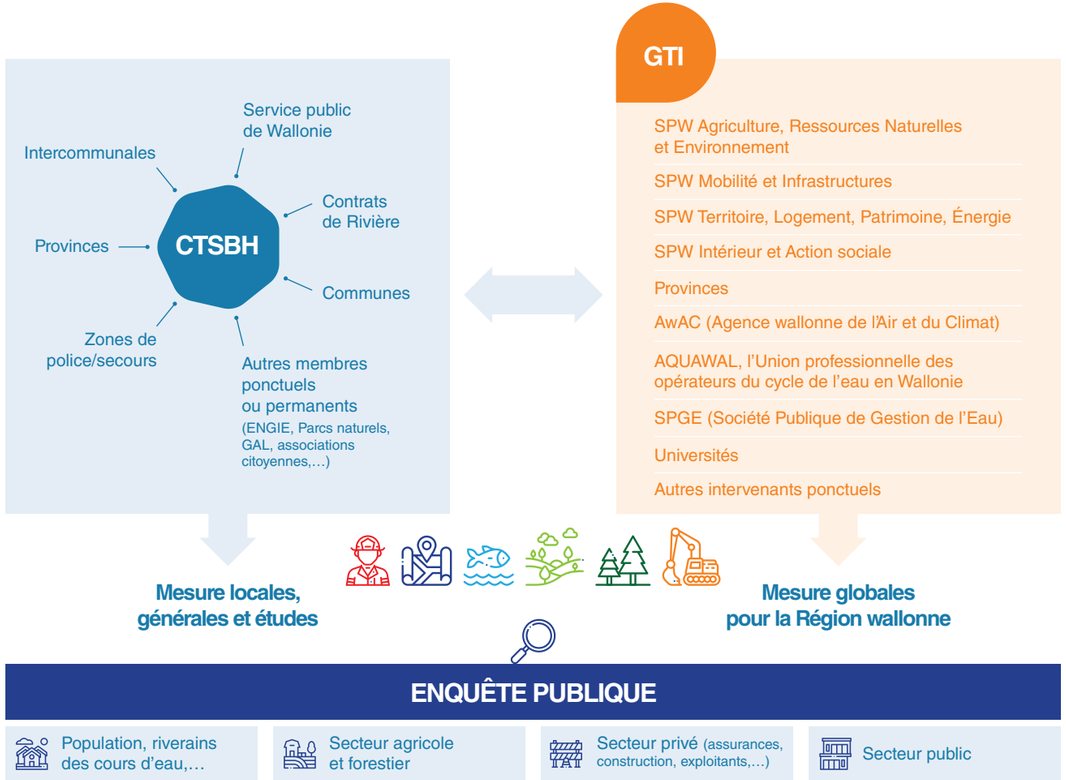
La transversalité et l'approche par bassin versant nécessaires à une bonne gestion des inondations, rendent la **concertation multi-acteurs essentielle**. Elle s'illustre par le large panel d'acteurs impliqués directement dans l'élaboration des PGRI : gestionnaires de crise, de l'aménagement du territoire, des cours d'eau, des voies hydrauliques et de barrages, spécialistes du ruissellement, de l'environnement, etc. Ces nombreux intervenants sont rassemblés au sein de structures de concertation : les **Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique** (CTSBH).

Ce réseau d'acteurs permet une concertation et une collaboration accrue entre des intervenants qui maitrisent les spécificités de leur territoire mais aussi d'avoir une vision globale des enjeux au niveau de chaque sous-bassin, toujours dans le but d'améliorer la gestion des inondations.

Tout au long de ce second cycle, environ 300 personnes se sont réunies près d'une fois par an pour échanger, préparer et définir les actions nécessaires au suivi des PGRI 2016-2021 et à l'élaboration des PGRI 2022-2027.

En parallèle, des mesures portant sur l'ensemble du territoire sont définies et mises en œuvre par le **Groupe Transversal Inondations** (GTI). Cette structure centrale de référence en Wallonie en matière de gestion des inondations, rassemble tous les services du Service public de Wallonie impliqués dans la gestion des inondations ainsi que des représentants des provinces, de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et des universités. Ponctuellement, d'autres intervenants sont invités selon les thématiques abordées. Le GTI est notamment chargé, par le Gouvernement wallon, de mettre en œuvre la Directive Inondation. Dans ce cadre, sa mission implique la mise en place des CTSBH, l'élaboration et le suivi des PGRI, la réalisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et l'élaboration des outils cartographiques pour améliorer la gestion des inondations en Wallonie.

La population est quant à elle impliquée dans les PGRI à travers l'enquête publique, lors de laquelle, elle est invitée à s'exprimer sur les PGRI et leur programme de mesures.



L'élaboration des PGRI

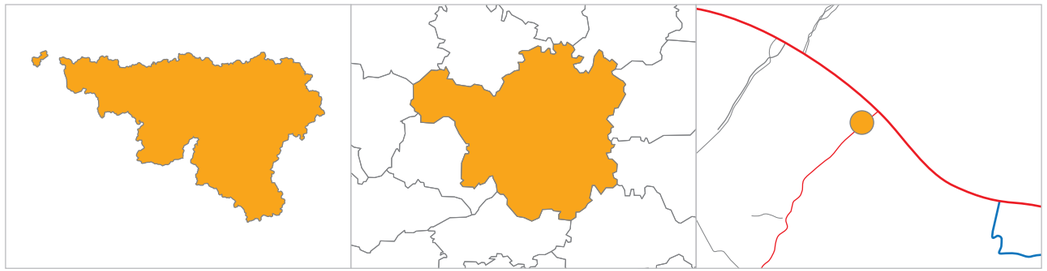
Les PGRI sont issus d'une démarche résolument évolutive, concertée et participative, dans laquelle les Comités Techniques occupent un rôle central. Si la méthodologie d'élaboration est commune pour l'ensemble de la Wallonie, elle tient compte des spécificités propres à chaque sous-bassin. Ainsi, au fil des rencontres, les membres des CTSBH ont défini ensemble les objectifs spécifiques à chaque sous-bassin, dits orientations stratégiques, qu'ils souhaitaient insuffler pour une bonne gestion des inondations sur leur territoire.

La démarche aboutit sur la définition concertée d'un grand nombre d'actions variées propres au territoire et au champ de compétence de chaque porteur de projet. En parallèle, notamment sur base des échanges en Comité Technique, le Groupe Transversal Inondations (GTI) a défini les Mesures Globales. Les PGRI comportent ainsi 4 types d'actions classées selon leur portée :

Mesures globales :
Région wallonne dans son ensemble

Mesures générales et études :
Province, commune, sous-bassin

Mesures locales :
Localisation précise

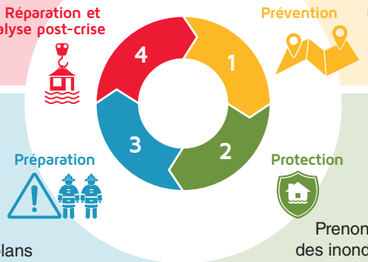


Le cycle de gestion comme principe de base

La réaction naturelle face à un événement d'inondation est de s'en protéger mais de nombreuses actions peuvent être prises anticipativement à ces événements ou pour permettre un retour à la normale au plus vite. Le cycle de gestion des inondations comporte ainsi 4 étapes auxquelles s'attachent les différents projets repris dans les PGRI :

Rétablissons le retour à des conditions normales dès que possible après les inondations et atténuons les impacts. Concrètement, cette étape couvre les mesures de soutien financier aux sinistrés, les procédures d'aide, mais aussi le nettoyage, la restauration de bâtiments touchés, ainsi que la collecte de retours d'expériences qui permettront d'améliorer les procédures d'alerte et de gestion de crise.

Anticipons les dommages qui pourraient être causés par les inondations, tant par une démarche d'amélioration des connaissances que dans l'aménagement du bâti. Les mesures proposées sous cette étape sont diverses : éviter la construction de maisons et d'industries dans les actuelles et futures zones inondables; veiller à ce que les développements futurs tiennent compte des risques d'inondation; favoriser une utilisation des terres appropriées, etc.



Informons les populations concernant les risques imminents d'inondation et les mesures qu'elles doivent prendre dans le cas d'une inondation et élaborons des plans d'intervention d'urgence. La mise au point de système d'alerte lié aux débits des cours d'eau, de système de distribution de sacs de sable, ou de mesures d'information de la population rentrent sous cette étape.

Prenons des mesures pour réduire la probabilité des inondations à un emplacement spécifique. Il peut s'agir de préserver des zones naturelles d'expansion de crue, créer des zones de rétention, prévoir des ouvrages de lutte contre le ruissellement, etc.



SPW-DCENN | Lesse | 2018

Des outils efficaces pour une gestion efficiente

Afin de définir les projets les plus pertinents, la concertation entre les acteurs ne s'improvise pas. La démarche des PGRI induit l'accès à des informations objectives, l'échange de données, de procédés et d'expériences. Les PGRI vont donc de pair avec l'adaptation ou la création d'outils de partage d'informations nécessaires à leur élaboration, décrits ci-après :

Améliorer la connaissance des risques d'inondation

Dans le cadre de la Directive Inondation, avant d'établir des Plans de Gestion, les Etats membres approfondissent d'abord leur connaissance du risque grâce à :

1. **L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation**

 Cette première étape consiste à recenser les événements du passé, se projeter dans les évènements potentiels du futur et analyser les conséquences de ces inondations. Le but étant de définir des zones à risque potentiel significatif. **En Wallonie, chacun des 15 sous-bassins est une zone à risque**. Cette évaluation a été réalisée, notamment sur base de BRelI (Base de données de Relevés d'Inondation), un inventaire des inondations significatives qui se sont produites en Wallonie depuis 858.

2. **La cartographie des zones inondables et des risques d'inondation**

 Avec les mêmes données de base, 3 types de cartes sont produites pour informer gestionnaires, entreprises ou citoyens des risques d'inondation. En Wallonie, la carte de l'aléa, issue du Plan PLUIES est un outil d'aide à la décision auquel fait référence le CoDT (Code du Développement Territorial) en matière de délivrance de permis d'urbanisme.

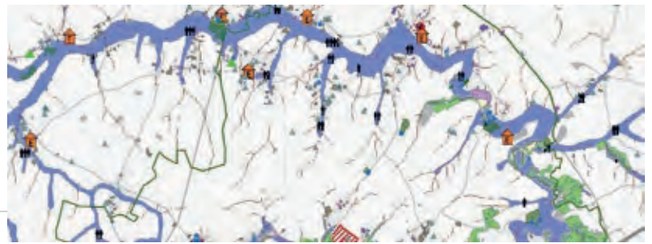
La **carte de l'aléa d'inondation**, déterminée par les facteurs de période/fréquence d'inondation et de hauteur d'eau. Elle fait référence en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour la Région wallonne.



Les **cartes des zones inondables**, indiquant l'étendue des crues pour chaque période de retour reprise en Wallonie : 25 ans, 50 ans, 100 ans et extrême.



Les **cartes des risques d'inondation**, représentant, sur base des zones inondables, les éléments vulnérables qui seraient impactés en cas d'inondation (bâtiments, nombres d'habitants, etc.).

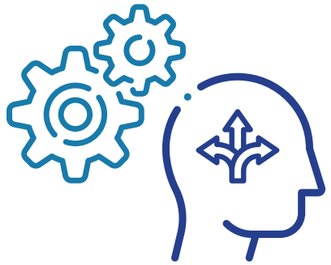


Alimenter la réflexion en Comité Technique avec…

- L'**analyse « frein-moteur »** :
 Identification, auprès de nombreux intervenants, des éléments bloquants et de ceux qui facilitent la bonne gestion des inondations.

- Le **catalogue des mesures** des Plans de Gestion des Risques d'Inondation :
 Lorsque le risque est étudié et que les objectifs sont définis, les membres des Comités Techniques ont accès à une liste de types d'actions qu'ils peuvent mettre en œuvre pour améliorer la gestion des inondations sur leur territoire.

- L'**analyse multicritères** :
 L'analyse multicritères permet d'introduire une vision objective dans l'évaluation des projets pour aboutir à leur priorisation. Les critères utilisés sont des évaluations d'experts de l'impact sur le paysage ou l'hydromorphologie, l'estimation budgétaire par rapport à l'étendue impactée, le nombre d'habitants, la présence de zones naturelles protégées…





SPW-DCENN | Jodoigne | 2011

Prioriser des projets

Chaque projet local de lutte contre le débordement de cours d'eau ou le ruissellement des PGRI s'est vu assigner un niveau de priorité, sur base de l'analyse multicritères.

Cette priorisation a ensuite été présentée, amendée puis validée en Comité Technique. Les projets généraux et les Mesures Globales ont également été priorisés (*au sein des Plans, seules les études n'ont pas fait l'objet d'une priorisation car toujours considérées comme bénéfiques*).

L'objectif de cette priorisation est d'indiquer l'adéquation des projets avec la philosophie des Plans : concertation, efficience, prévention, impact sur l'environnement…



Hautement prioritaire



Prioritaire



Utile



SPW-DCENN | Treignes | 2007

Intégrer les P.A.R.I.S. et leur plateforme informatique

Les P.A.R.I.S. sont des Programmes d'Actions établis par et pour les gestionnaires de cours d'eau dans le but d'améliorer la planification et la coordination des travaux réalisés.

Pour offrir un grand nombre d'informations aux gestionnaires de cours d'eau mais aussi leur permettre de planifier et suivre leurs actions, une plateforme informatique en ligne a été créée : l'application PARIS*.

Elle a ensuite été étendue à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des inondations, de telle sorte que cet outil informatique rassemble l'ensemble des actions locales, générales et des études des PGRI 2022-2027. La communication est l'un des mots d'ordre de cet outil qui permet à chaque initiateur, mais aussi à terme à la population, de visualiser à tout moment tous les projets planifiés en Wallonie.

PARiS

Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée

** http://paris.spw.wallonie.be*



SPW-DCENN | Viroin | 2007

Concrètement : un ensemble de mesures ciblées, cohérentes et priorisées

Le premier cycle des PGRI a entrepris la mise en œuvre, entre 2016 et 2021, de 42 Mesures Globales, définies par le GTI pour la Wallonie, et 491 projets à portée plus locale. Ces projets se rattachaient majoritairement à l'étape « protection ».

Le 2ième cycle des PGRI, qui s'étendra de 2022 à 2027, s'inscrit dans la continuité du 1er cycle. Il en conserve les objectifs globaux, issus du Plan PLUIES, ainsi que les projets qui n'ont pas encore abouti.

Le 2ième cycle compte de nouveaux objectifs spécifiques à chaque sous-bassin, 41 Mesures Globales (nouvelles ou prolongées) ainsi que 929 projets, qui pour la plupart sont des nouveaux projets.

514 **projets locaux** de lutte contre le **débordement** de cours d'eau.

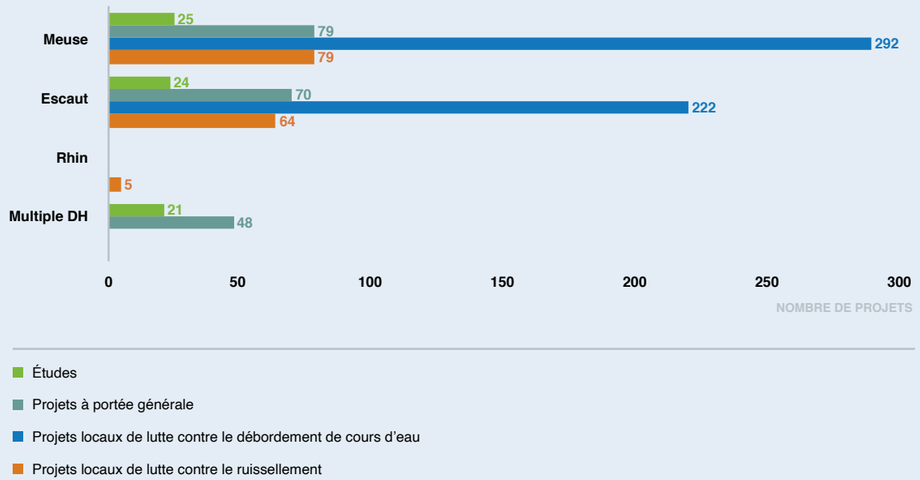
148 **projets locaux** de lutte contre le **ruissellement**.

197 **projets généraux** (à portée provinciale ou communale).

70 **études**.

Au-delà de l'augmentation de la diversité des projets à l'ensemble des étapes du cycle de gestion des inondations, le 2ième cycle s'inscrit aussi dans une nette augmentation du nombre d'acteurs impliqués.

La répartition du nombre de projets par type et en fonction des Districts Hydrographiques est représentée ci-dessous (le District Hydrographique de la Seine n'est pas représenté car il ne compte qu'une étude qui couvre plusieurs districts. Ce projet est donc repris dans « Multiple DH ».).



Afin de présenter le travail mené, un échantillon des Mesures Globales proposées dans les Plans est repris ci-dessous.

Des mesures globales pour toute la Wallonie

Prévention

- Sensibiliser à l'information des risques d'inondation lors des transactions immobilières.
- Cartographier les zonnes naturelles à préserver et améliorer pour l'expansion de crue.

Protection

- Dispositif législatif : adapter la réglementation pour améliorer la gestion du ruissellement.
- Ouvrages de stockage : Réhabilitation des Bassins d'Orage et mise en place d'une gestion transversale au Service Public de Wallonie Mobilité Infrastructure.

Préparation

- Promouvoir le système Be-Alert : inscription des gestionnaires de cours d'eau, des communes, des riverains, gratuité.
- Accompagner les acteurs locaux (communes, Gouverneurs, zone de secours) dans la prise en compte du risque d'inondation dans leurs plans d'urgence.

Réparation et analyse post-crise

- Soutenir l'organisation d'excercices de mise en situation de crise.
- Améliorer le retour d'expérience après une inondation.



Compte tenu de la quantité et de la variété des mesures plus locales, 4 projets, parmi tous ceux référencés dans les Plans, ont été choisis afin d'illustrer des possibilités d'action au niveau des 4 étapes du cycle de gestion de l'inondation.

Prévention

Promouvoir une « culture du risque d'inondation » avec les habitants



District Hydrographique de l'Escaut	
Porteur de projet	**Contrat de Rivière Escaut-Lys**
Date de début	2022
Priorité	Hautement prioritaire
Type de mesure	Réaménagement des bâtis, des infrastructures publiques et des sites d'exploitation
Description 	Face à un sentiment de résignation des habitants, le projet consiste à diminuer les conséquences des inondations en impliquant les riverains par des démarches inédites : • Réaliser le diagnostic de vulnérabilité des habitations. • Suivre un rapport de recommandation pour protéger les propriétés. • Entretenir la « mémoire du risque d'inondation » par la sensibilisation et la mise en place de repères de crues. • Accompagner la mise en place des micro-projets participatifs initiés par des comités de riverains.





Avec le soutien de la Wallonie

Protection

Remettre le ruisseau des Awirs à ciel ouvert



District Hydrographique de la Meuse	
Porteur de projet	**SPW – Direction des Cours d'Eau non navigables - District de Liège**
Date de début	2027
Priorité	Prioritaire
Type de mesure	Renaturation des cours d'eau
Description 	Juste avant sa confluence avec la Meuse à Engis, le dernier tronçon du ruisseau des Awirs est entièrement canalisé et couvert sur plus de trois cents mètres. Il s'y engouffre dans un pertuis sous deux sites industriels ainsi que d'importantes voies de communication routière et ferroviaire. Il s'agit d'un point particulièrement critique en ce qui concerne le risque d'inondation en cas de formation d'embâcles obstruant l'écoulement des eaux. Avec la cessation d'activité de la centrale électrique thermique en 2020 s'ouvre la perspective d'une remise à ciel ouvert de deux-tiers du linéaire de ce goulot hydraulique. Par ailleurs, cette remise à ciel ouvert constitue une opportunité de renaturation de la confluence du ruisseau des Awirs, alors que par ailleurs plusieurs chantiers sont entamés en amont en vue d'améliorer sa qualité hydromorphologique et de lever 3 obstacles à la libre circulation des poissons, sur cet axe déterminé comme prioritaire pour l'anguille.





CWEPSS | Ruisseau des Awirs | 2012

Préparation

Informer les citoyens à l'aide des réseaux sociaux

District Hydrographique de la Meuse	
Porteur de projet	**Pont-à-Celles**
Date de début	2022
Priorité	Hautement prioritaire
Type de mesure	Prévision et alerte – Diffusion de l'information
Description 	Dans cette commune semi-rurale, plusieurs endroits sont concernés par des inondations, principalement, par coulées de boue. À l'aide des réseaux sociaux, la commune informera les citoyens sur les mesures à prendre en cas d'urgence, en matière de protection individuelle et de contacts de première ligne. La diffusion de messages de pré-alerte de crue et d'alerte de crue sera notamment améliorée. Ce projet communication aidera le citoyen à se préparer et anticiper les épisodes de fortes pluies.







Réparation et analyse post-crise

Concerter les communes voisines après l'inondation

District Hydrographique de la Meuse	
Porteur de projet	**Braives**
Date de début	2022
Priorité	Hautement prioritaire
Type de mesure	Retour d'expérience
Description 	La commune souhaite rencontrer et mettre autour de la table les intervenants des communes voisines, après un événement d'inondation. Ce débriefing post-inondation est un exemple de collaboration qui permettrait à l'avenir d'améliorer l'efficacité de futures interventions voire de mutualiser les moyens.









SPW-DCENN | Semois | 2009



SPW-DCENN | Semois



SPW-DCENN | Semois | 2018



SPW-DCENN | Baseille, Saint-Hubert | 2007

Nous remercions chacun des membres des Comités Techniques (administrations communales, provinciales et régionales, Contrats de Rivière, Parcs Naturels, Intercommunales, zones de secours, de police,…) pour leur participation à l'élaboration de ces deuxièmes Plans de Gestion des Risques d'Inondation. Leur contribution a été essentielle à la mise en place de ces programmes d'actions et a permis des échanges constructifs et enrichissants.

Nous remercions particulièrement les Contrats de Rivière de Wallonie, partenaires des Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique, pour leur collaboration précieuse dans la mise en place de ces réunions de concertation mais aussi pour leur expertise et leur soutien auprès de leurs partenaires dans la démarche d'élaboration des PGRI 2022-2027.



Pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation en Wallonie :
http://environnement.wallonie.be/inondations/

Service public de Wallonie : 1718
(numéro vert gratuit)
Éditeur responsable : Bénédicte Heindrichs,
15 avenue Prince de Liège | 5100 Jambes
Contact : pgri.inondations@spw.wallonie.be
N° de dépôt légal : D/2021/11802/23
ISBN : 978-2-8056-0298-6
Publication gratuite imprimée sur papier recyclé.

www.wallonie.be

Conception et graphisme : Visible.be
©Photos : SPW Environnement -
Direction des Cours d'Eau non navigables

Wallonie
environnement
SPW

Wallonie
service public
SPW